

SÉANCE DU 25 JUIN 2018

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20180625-DEL071-18-DE
Date de télétransmission : 06/07/2018
Date de réception préfecture : 06/07/2018

DELIBERATION N° DEL071-18

L'an deux mille dix-huit, le 25 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 19 juin 2018, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, S. CUSSIGH, C. EGEEA, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. T. BARRAL, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO, J -P. GABBERO, J.C. GUERRE-GENTON, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

M. BAH Rahim (Pouvoir Jean PAVAN, en date du 25 juin 2018)
M. DUSSEY Andy (Pouvoir à Sylvie CUSSIGH, en date du 25 juin 2018)
M^{me} FERRACIOLI Chantal (Pouvoir à Thierry BARRAL, en date du 25 juin 2018)
M^{me} ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel FINAZZO, en date du 23 juin 2018)

Absents excusés :

M^{me} AMBREGNI Nadège
M. DUBOIS Stéphane
M^{me} GONZALEZ Gisèle

MME CHRISTINE PICCA A ETE ELUE SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Organisation de classe de découverte en 2018 :
classe de CM2- Ecole élémentaire René Cassin.**

Rapporteur : Christine PICCA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Les classes de CM2 de l'école élémentaire René Cassin partent pour un séjour en Camargue de voile à la Grande Motte, du lundi 18 juin au vendredi 22 juin 2018. Ce séjour est organisé par la Ligue de l'Enseignement de l'Isère et les autocars GRINDLER (pour le transport). Le coût du séjour s'élève à 20 286 € (transports inclus) à raison de 63 élèves et 7 adultes accompagnateurs.

Ces différents éléments sont donnés à titre indicatif et seront ajustés en fonction du nombre d'enfants qui participera effectivement au séjour.

La participation des parents s'élève ainsi pour le séjour à 110 € par enfant.

Pour cette classe de découverte, les enseignants de l'école publique qui accompagnent les enfants bénéficient de l'indemnité prévue par les textes en vigueur (décret du 14/10/1966 et arrêté du 11/01/1985).

Le Conseil Départemental de l'Isère soutient les actions d'enseignement d'éducation physique et d'animations socioculturelles et peut dans ce cadre apporter une aide financière pour l'organisation de sorties scolaires.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de l'autoriser à demander au département l'attribution de subventions pour cette classe de découverte,
- de l'autoriser à signer la convention avec l'organisme de séjour et tout document nécessaire,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2018 sur le chapitre 011 « Charges à caractère général ».

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 25 juin 2018.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.